qui mal y pensa! (Hilarité prolongée.) Je fis la connaissance d'une Américaine très distinguée, et comme dans une de nos conversations elle me parlait d'une loi absurde Passée par la législature de son Etat, je lui dis: "Madame, est-ce que chez vous le peuple respectable ne peut s'opposer à une pareille législation ?" " Monsieur" me répondit-elle, " je suis Américaine, mais à ma honte, je dois Avouer que le peuple respectable de mon Etat, les personnes de condition, enfin, n'ont pas voix délibérante dans le gouvernement de leur pays." (Ecoutez ! écoutez !) Beaucoup d'entre vous, hons. messieurs, savent quel a eté, aux Etats-Unis, le résultat d'une trop grande extension du principe électif; ils savent tout le mal qu'il peut produire si on lui donne une trop grande application, et, le sachant, nous devons nous tenir sur nos gardes. (Ecoutez ! écoutez !) Il y aquelques anuées, il n'était question que du principe électif en Canada; on alla même jusqu'à oréer une agitation à l'effet de rendre la judicature élective. Eh! bien, un homme d'état de l'union américaine que je connsis parfaitement, et qui occupe aujourd'hui une haute position, me tint un jour ce langage: "Vous avez déjà assez d'élément démocratique dans votre constitution; mais garden Vous bien aurtout de rendre votre judicature élective, car ce serait vouer votre pays aux plus grandes malédictions." (Ecoutes ! écoutez !) Maintenu dans de justes bornes, ce Principe est bon réellement, et jusqu'ici son application à cette chambre a eu un bon effet, on ne saurait le nier; mais qu'à la longue ce conseil conserverait le prestige dont il jouit à présent si ce principe devait être perpécué, c'est ce dont je doute. Il vu sans dire qu'en cela je ne donne ici que mon opinion, qui peut bien n'être pas partagée par d'autres hons, messieurs, ainsi qu'ils en out le juste droit. (Ecoutez ! écoutez !) Je pense, hons. messieurs, qu'après avoir fait ainsi connaître les motifs qui engagèrent le gouvernement de 1856 à proposer que le système électif fut appliqué à cette chambre, ainsi que les circonstances qui ont porté le cabinet actuel à chercher à nous faire, si je puis m'exprimer ainsi, une nouvelle existence Politique au moyen d'une confédération avec les provinces maritimes, je pense, dis-je, que l'on m'exonérera de toute imputation d'inconséquence ou d'inconstance. Avant de reprendre mon siége, je dois offrir à cette chambre certaines explications d'une nature personnelle. Quand je parle, hons.

messieurs, c'est avec sincérité, mais comme tout autre, je puis errer; cependant, des que je m'en aperçois, je suis le premier à l'admettre comme tout homme honnête doit le faire. (Ecoutez! écoutez!) Je reconnais m'être trompé à l'égard du nombre de membres qui sersient nommés pour chaque province dans le cas où l'amendement de mon hon. ami de Wellington serait adopté. J'ai été depuis convaincu de mon erreur; cet amendement consacre en réalité le principe de répaitition adopté dans le projet et qui accorde dix autres membres aux provinces inférieures. Je suis heureux de pouvoir admettre que mon hon, ami avait raison en cherchant à me rectifier, mais je n'en soutiens pas moins qu'il a tort, grandement tort, de vouloir troquer des vieillards contre des jeunes gens, attendu que les premiers devront bientôt disparaître, tandis que les autres, longtemps après, conserveront encore leurs sièges, ce qui serait détruire entièrements l'équilibre sur lequel est basée la nouvelle constitution. Je dis que l'hon. monsieur se trompe sur ce point, et si sa proposition est adoptée, elle ne rendra certaine ment pas meilleur le projet que nous a laissé la convention. (Applaudissements.)

L'Hon. M. SKEAD-Hons. messieurs, je demande à la chambre d'accorder son indulgence à l'un des députés du Canada central pendant les quelques moments qu'il va prendre pour exprimer ses vues sur la mesure actuellement en délibération. Je suis partisan de l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Ecoutes! écoutes !) A mon arrivée ici, il y a quelques semaines, j'étais à peine décidé sur le parti que j'allais prendre, tout désireux que je fusse de suivre celui qu'approuverait la majorité de mes commettants. En novembre dernier, j'ai requ le document expédié aux membres des deux chambres; mais, comme il portait la suscription "personnel," je crus accomplir un devoir en ne le rendant pas public Comme j'étais alors réélu, je n'ai pas eu non plus l'occasion de me prononcer sur ce projet lorsque je travaillai à assurer ma ré-élection; mais je dois faire remarquer qu'alors bon nombre de mes mandataires ont voulu m'engager à faire de l'opposition à ce projet; or, trouvant que ce serait agir inconsidérément que de consentir à faire leur volonté, vu surtout que j'ignorais quelle mesure on allait soumettre au pays, je crus devoir refuser. Si j'ai montré cette indépendance, il est probable